
CONSEIL SYNDICAL du 12 octobre 2020

Rapport n° 20201012 - 19

Objet : Acceptation des résultats du budget annexe de l'assainissement de la commune de Revel
Transfert total de résultats

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de soumettre au Conseil Syndical l'acceptation des résultats du budget annexe de l'Assainissement de la commune de Rieumes au profit du SMEA31.

Cette collectivité a transféré la compétence totale Assainissement le 01/01/2019.

Dans le cadre de ce transfert, cette collectivité a effectué le bilan de clôture de son budget annexe et en a repris les résultats au sein de son budget principal, et a délibéré sur le transfert de son résultat d'exploitation et d'investissement selon les dates et les montants présentés sous forme de tableau :

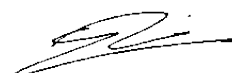
Collectivité	Date de délibération	Exploitation	Investissement	Total
Revel	24/06/2020	+ 111 392.74 €	+ 112 084.01 €	+ 223 476.75 €

Il est à noter que cette collectivité transfère la totalité de ses résultats au SMEA31.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite :

- d'accepter le principe du transfert de la totalité de ce résultat,
- d'approuver ce transfert pour les montants indiqués dans le tableau ci-dessus dans la section d'exploitation pour un montant total de + **111 392.74 €** (résultat excédentaire) et pour la section d'investissement pour un montant total de + **112 084.01 €** (résultat excédentaire).

Il appartient au Conseil Syndical de bien vouloir en délibérer.



Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne